

La Suisse s'enferme dans un modèle fiscal dépassé : la fiscalité des entreprises reste orientée sur la spoliation du reste du monde

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2018)**

Heft 2223

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1023314>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Suisse s'enferme dans un modèle fiscal dépassé

La fiscalité des entreprises reste orientée sur la spoliation du reste du monde

Jean-Daniel Delley - 28 octobre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33865>

Pour répondre aux exigences de l'Union européenne, de l'OCDE et du G20, la Suisse doit abolir les régimes fiscaux spéciaux accordés aux multinationales. Elle a cependant fait le choix de poursuivre sa course en tête mondiale du moins-disant fiscal en introduisant de nouvelles possibilités de déductions, valables cette fois-ci pour toutes les entreprises.

L'échec devant le peuple, l'an passé, de la réforme de l'imposition des entreprises n'a pas dissuadé le Parlement de poursuivre dans cette même voie. L'ajout social en forme de financement de l'AVS qui a conduit à intégrer le Projet fiscal 17 dans une loi fédérale sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS ([RFFA](#)) sur laquelle on votera le 19 mai 2019, si le [référendum](#) aboutit, ne change en rien une politique qu'Alliance Sud qualifie de [dopage fiscal](#).

Sur le plan intérieur, on connaît les effets négatifs d'une imposition minimaliste du bénéfice des entreprises sur les finances publiques: baisse inévitable des prestations qui touche en priorité les plus démunis et accentue les inégalités ([DP 2016](#)). On évoque moins par contre l'impact de cette politique prédatrice sur les autres pays, en particulier les pays pauvres.

De manière générale, en favorisant le transfert en Suisse de bénéfices réalisés à l'étranger, nous privons d'autres pays de ressources fiscales nécessaires à leur développement. Une récente [étude](#) d'Alliance Sud explique dans le détail les mécanismes de ce qu'on ne peut qualifier que de spoliation.

Selon le [Fonds monétaire international](#), les pays en développement perdent chaque année près de 200 milliards de dollars de recettes du fait de l'évasion fiscale pratiquée par les multinationales. Les différentes filiales de ces sociétés sont certes imposées dans les Etats qui abritent leurs activités. Mais les bénéfices réels de ces filiales fondent au gré des services, biens matériels, brevets et prêts fournis et facturés par la maison mère.

Ces facturations devraient normalement tenir compte des prix du marché. Mais comme 60 à 80% du commerce mondial se réalise entre maisons mères et filiales il n'y a pas de marché, ce qui permet de surfacturer les prestations et de réduire ainsi le bénéfice imposable dans les pays où siègent ses filiales. La multinationale rapatrie le solde, à savoir la plus grande part du gâteau - dans un pays à basse fiscalité.

Et la Suisse figure au [premier rang](#) des hôtes prisés par ces requérants d'asile fiscal. En effet aucun pays au monde n'offre autant de sites - cantons, communes - fiscalement accueillants. Ce mécanisme de transfert apparaît clairement dans le rapport entre masse salariale versée aux employés de la maison-mère (très faible) et bénéfices déclarés (très importants), ces derniers ne pouvant en aucun cas résulter du travail effectué au siège central de l'entreprise.

Ce n'est pas tout. Le Projet fiscal 17 légalise une pratique instituée dès 1991 par l'Administration fédérale des contributions: la *Swiss finance branch*. Les multinationales disposent de leurs propres banques qui accordent des prêts aux filiales et encaissent les intérêts. Grâce à une déduction au titre de redevance d'utilisation (fictive), le taux d'imposition peut atteindre 1,5%.

On peut certes objecter que si la Suisse renonçait au *dumping* fiscal, d'autres pays n'hésiteraient pas à prendre sa place. C'est oublier que dans cette course au moins-disant fiscal, notre pays joue le rôle de locomotive et non de suiveur. En abandonnant cette politique, la Suisse donnerait un signal pour que cesse une course qui ne peut aboutir qu'à

un enfer budgétaire.

Répetons-le une fois encore: nos atouts résident d'abord dans la qualité de nos infrastructures et de notre formation, la stabilité de nos institutions et la paix sociale.

Les sociétés qui misent sur le seul avantage fiscal ne créent que peu d'emplois et de plus-value économique.

Et, rappelle Alliance Sud, la Suisse pourrait ainsi remplir

ses engagements de développement durable dans le cadre de [l'Agenda 2030](#): on ne peut simultanément siphonner le substrat fiscal du tiers-monde et prétendre participer à un développement durable de la planète.

La retraite à 65 ans? Pas contre des cacahuètes!

Placer la problématique de l'égalité entre hommes et femmes au cœur de la réforme des retraites (1 / 4)

Danielle Axelrout Buchmann - 26 octobre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33857>

La [procédure de consultation](#) sur la stabilisation de l'AVS ([AVS 21](#)) vient de prendre fin. Lancé à la suite du refus en votation populaire de [Prévoyance 2020](#), le projet couvre les années 2021 à 2030.

Il prévoit, outre une augmentation du taux de TVA destinée à renforcer le financement de l'AVS, une «*harmonisation de l'âge de la retraite*» soit, en clair, une élévation de l'âge de la retraite des femmes. Avec pour compensation des mesures transitoires pour certaines catégories de femmes de la génération d'entrée - une contrepartie dérisoire. Petit point positif: une flexibilisation de la retraite plutôt bien pensée.

AVS 21 n'apporte aucun progrès social

Plus de 20 ans après la 10e révision de l'AVS, c'est une bien pauvre «*stabilisation*» qui

nous est proposée. Si la 10e révision a constitué une étape importante en contribuant à améliorer le niveau d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et à mieux tenir compte de l'évolution des rôles au sein de la famille, AVS 21 n'apporte aucun progrès social et ne prend pas en compte la transformation profonde de la société durant ces dernières 20 années. Elle fait supporter une charge importante aux femmes en leur demandant de travailler une année de plus, sans compensation digne de ce nom. La question de l'égalité entre les femmes et les hommes se trouve simplement renvoyée à la révision de la loi sur l'égalité, désormais à bout touchant. On sait [ce qui est sorti de ce processus](#): des *peanuts*.

Au sein du [Collectif #65NoPeanuts!](#), des femmes économistes actives professionnellement, écœurées par le mépris de nos politiciens pour la réalisation d'un

principe ancré depuis 37 ans dans la [Constitution](#) mais toujours [très éloigné](#) d'une réelle concrétisation, ont lancé en juin dernier une campagne citoyenne avec pour objectif: «*l'égalité complète, pas des cacahuètes!*» Une campagne pour une mise en œuvre cohérente et globale de l'égalité entre les femmes et les hommes *avant* tout relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Ce collectif a participé [de manière originale](#) à la procédure de consultation lancée par le Conseil fédéral.

Une balance complètement déséquilibrée

Dans son rapport, le Conseil fédéral affiche l'«*harmonisation de l'âge de référence*» comme «*un pas vers l'égalité*» - quelle ironie. Au nom de l'égalité, un effort considérable est demandé aux femmes, alors qu'elles subventionnent d'ores et déjà l'économie et la société de